

Chartres Métropole (28)

SCHÉMA DIRECTEUR DU PLAN VERT - ETUDE CONVENTIONNELLE

Maîtrise d'ouvrage :
Chartres Métropole

Année de réalisation :
2012-2013



Descriptif de l'étude

Composée initialement de 7 communes, Chartres Métropole compte aujourd'hui 42 communes pour environ 120 000 habitants et s'étendra sur 47 communes en 2013.

La présence d'un des plus beaux sites de la vallée de l'Eure et de nombreux espaces naturels riches fait de Chartres Métropole un lieu propice aux loisirs de nature, randonnées à pied, VTT, vélo, cheval, canoë...

Afin de mettre en valeur son environnement naturel et d'offrir au public des espaces de loisir de qualité mis en relation par un réseau de liaisons douces, Chartres Métropole a mis en place un Plan Vert en 2003 dans les 7 communes que comptait alors le territoire. Ce plan a permis le développement de 11km de cheminements piétons et de pistes cyclable et d'ouvrir de nouveaux espaces au public.

Aujourd'hui Chartres Métropole souhaite revoir son Plan Vert pour l'étendre sur les 47 communes de son territoire. Le Plan Vert constitue notamment un réseau de déplacement doux, mais pas seulement. En reliant les différents espaces naturels, il permet de rétablir, de valoriser et de protéger le réseau écologique sur le territoire. De plus, il permet d'identifier les espaces naturels les plus qualitatifs et d'adapter une politique foncière en cohérence (emplacements réservés...). Le Plan Vert présente donc un volet « détente- loisir » en faveur de la population ainsi qu'un intérêt écologique.

Missions :

Sur la base d'un diagnostic environnemental stratégique permettant d'identifier les enjeux environnementaux, paysagers et touristiques des 47 communes de Chartres Métropole, la mission consiste dans l'élaboration d'un Schéma Directeur composé :

- D'une cartographie du réseau écologique à restaurer, protéger, valoriser assortie d'un plan des actions opérationnelles et urbanistiques à mettre en œuvre ;
- D'une cartographie d'un maillage hiérarchisé de liaisons douces à créer accompagné d'orientations relative à l'aménagement urbain et paysager de ces liaisons.

Les différentes études sont basées sur la connaissance fine des acteurs locaux, par l'intermédiaire d'entretiens réalisés avec l'ensemble des gestionnaires du territoire et d'un questionnaire destiné à chaque commune. Le règlement ou plan guide est un outil directement transposable dans les documents d'urbanisme des communes pour la mise en œuvre du Plan Vert.

